

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 12 JUIN 2025**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et salue le public, composé d'une partie du personnel communal et de la presse.

L'ordre du jour est accepté :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.04.2025 – 3. Communication(s) du Président – 4. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du Bureau – 5. Retrait d'un/e membre et nomination dans la Commission de gestion – 6. Retrait d'un/e membre et nomination dans la Commission des finances – 7. Nomination d'une commission ad hoc DISREN – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise – 8. Préavis n°02/2025 Modifications des Statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle – 9. Préavis n°04/2025 Comptes communaux 2024 – 10. Préavis n°05/2025 Rapport de gestion 2024 – 11. Préavis n°06/2025 Arrêté d'imposition 2026 – 12. Préavis n°07/2025 Modification du nombre d'élus/élues au Conseil communal à la législature 2026 – 2031 – 13. Préavis n°08/2025 Demande de crédit de CHF 49'000.- TTC destiné à étendre les zones 30 km/h au centre du village – 14. Mention des préavis à venir – 15. Communication(s) de la Municipalité – 16. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 17. Propositions individuelles et divers.

**1. Appel**

34 conseillers présents, 9 excusés et 1 absent.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.04.2025**

Le procès-verbal est approuvé à une très forte majorité. Le Président remercie la Secrétaire.

**3. Communication(s) du Président**

Le Président informe que les positions sur l'avant-projet de révision de la loi sur les communes ont fait l'objet d'un résumé sur le site de l'UCV et que beaucoup de communes ne sont pas favorables à cet avant-projet. La presse a communiqué que la date limite était reportée.

Madame Patricia AUDETAT informe que le site de l'AVSM présente les positions des secrétaires municipaux et municipales, ainsi qu'un courrier, offrant une perspective différente sur ce document.

Le Président communique le calendrier des élections pour la prochaine législature : le 1<sup>er</sup> tour de l'élection des municipalités et conseils communaux se tiendra le 8 mars 2026 et le 2<sup>ème</sup> tour le 29 mars si nécessaire. Les listes du Conseil communal seront en principe ouvertes en décembre, une confirmation suivra. Il encourage à parler autour de soi de ces élections pour qu'un maximum de personnes se présentent.

Deux employés communaux prennent leur retraite, MM. Didier DELAFONTAINE de la voirie et Manuel SIMOES de la conciergerie. Au nom du Conseil communal, le Président les remercie chacun pour leur travail, toujours dans la bonne humeur et avec le souci de bien faire. Il leur souhaite une belle nouvelle page de vie, en pleine santé. L'assemblée les applaudit.

#### **4. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du Bureau**

Chaque année, les mandats du Bureau sont renouvelés pour un an dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Le Président annonce qu'il se retire après six ans et demi à cette fonction : « Comme pour la fondue, il faut savoir s'arrêter même si on en a encore un peu envie, afin de ne pas faire l'année de trop ». M. Bastien MORAX propose la candidature de M. Olivier MONTAGUTI, qui est élu par acclamation en l'absence d'autre candidature. M. VAUTIER lui souhaite beaucoup de plaisir à cette position.

Pour la fonction de 1<sup>er</sup> vice-président, M. Christophe HABISREUTINGER propose la candidature de M. MORAX, qui est élu par acclamation en l'absence d'autre candidat.

Le règlement du Conseil n'imposant pas l'obligation d'un 2<sup>ème</sup> vice-président, le Bureau propose de ne pas en nommer cette année. Personne n'est intéressé à se présenter.

Pour la fonction de scrutateurs, le Bureau propose le tournus entre les actuels scrutateurs et les suppléants. Personne ne se portant candidat, le tournus est accepté par acclamation : Mme Karin VITALE et M. Albert BOLAY seront scrutateurs et Mme Barbara HENRY et M. HABISREUTINGER, suppléants.

#### **5. Retrait d'un/e membre et nomination dans la Commission de gestion**

Le président de la COGEST, M. Roman DAEPPEN, demande aux six autres membres de cette commission qui souhaite se retirer. Mme Corinne CHATELAIN se propose de quitter la commission. Mme Céline BERGER est volontaire pour la remplacer et, en l'absence d'autre candidature, est élue et applaudie.

#### **6. Retrait d'un/e membre et nomination dans la Commission des finances**

Le président de la COFIN Stéphane DOEBELI annonce que M. Philippe DESPONDS se retire. M. Olivier DE LORIOU se présente pour le remplacer et, en l'absence d'autre candidature, est élu et applaudi.

#### **7. Nomination d'une commission ad hoc DISREN – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise**

Le Président rappelle que le dispositif d'investissement solidaire prévu par Région de Nyon doit être mis à jour tous les cinq ans et présenté à toutes les communes membres et accepté. Le préavis a été accepté par le Conseil intercommunal de Région de Nyon, il ne pourra être ensuite qu'accepté ou refusé. Une commission de trois membres est proposée : lui-même se porte candidat, ainsi que M. Marcello ALLECA et M. HABISREUTINGER. Tous trois sont élus.

#### **8. Préavis n°02/2025 Modifications des Statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle**

Le Président rappelle que ce préavis a été présenté et discuté à la séance du Conseil du 3 avril et que seule la question en suspens, posée à la Municipale Mme Evelina GIROD, sera traitée ce jour. La commission ad hoc ne revient pas sur sa position favorable. Il donne la parole à Mme GIROD, au sujet de la question de M. Nicolas CLERC sur la raison de la suppression des prestations particulières à l'article 18 des statuts. Ces prestations sont supprimées dans un souci de simplification mais figurent dans le règlement modifié en 2021. Elles consistent en l'alarme incendie, dont la facturation des frais d'intervention et de la mise à pied des sapeurs-pompiers en cas de déclenchement intempestif d'alarme. La compétence est déléguée au Comité de direction. Un forfait de CHF 1000.- est prévu dans le règlement des tarifs de facturation.

Le Président demande à M. CLERC si la réponse le satisfait, ce qui est le cas. Le **préavis n°02/2025** est donc soumis au vote et **accepté à l'unanimité**. Mme GIROD remercie le Conseil communal.

#### **9. Préavis n°04/2025 Comptes communaux 2024**

Le Président redonne la parole à Mme GIROD. Elle relève les points principaux :

- L'excédent de charges de CHF 265'987.- est moins important que le déficit budgété qui était de CHF 460'558.-. Ce résultat s'explique par une combinaison d'éléments positifs et de charges structurelles en hausse sur lesquelles la Commune a peu de marge de manœuvre.

- Les charges sous contrôle de la Municipalité restent contenues et représentent 19% du total. 82% des charges par nature de CHF 14,2 Mio sont expliquées par la facture sociale et la péréquation horizontale pour près de CHF 8 Mio, les obligations intercommunales dans le domaine social et scolaire et la réforme policière qui augmentent chaque année d'environ CHF 20'000.-.
- Les revenus sont bien supérieurs au budget 2024 et s'élèvent à CHF 13'965'214.-. Cela s'explique principalement par des recettes fiscales de CHF 2'559'410.- en plus du montant budgété. Les recettes fiscales représentent 72% des revenus totaux, ce qui est un signe de vitalité économique mais également source de volatilité à surveiller.

Mme GIROD conclut que les comptes communaux 2024 démontrent de la rigueur et de l'anticipation dans les dépenses, également le souci de maintenir les prestations. La Municipalité reste vigilante et proactive avec l'arrivée de la NPIV et le contexte d'incertitudes économiques en 2025. Elle prie le Conseil d'approuver les comptes communaux 2024 et de donner décharge à la Municipalité.

Le Président donne la parole au président de la Commission de gestion, M. DAEPPE. Référant le Conseil communal au rapport, il tient à remarquer l'effort de la Municipalité et de l'Administration qui ont fourni le préavis à l'avance, gain de temps et d'efficacité à la clé pour la séance de présentation. Il souligne la bonne nouvelle des bons résultats globaux malgré le déficit, la bonne gestion du budget et la tenue professionnelle des comptes par la boursière, Mme Elisabeth CONSTANTIN. La COGEST recommande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 04/2025.

Le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il soumet au vote le **préavis n°04/2025, qui est accepté à l'unanimité**. Mme GIROD remercie le Conseil ainsi que Mme CONSTANTIN. Le Conseil applaudit.

#### **10. Préavis n°05/2025 Rapport de gestion 2024**

Le Président donne la parole à M. Pierre HOFMANN. Le Syndic souligne que le document est le résultat d'un travail important et il en remercie ses collègues de la Municipalité et le Greffe. Il mentionne les échanges constructifs avec la COGEST. Il corrige une erreur en page 23 sous *Gravières* au 2<sup>ème</sup> paragraphe : le montant de près de CHF 200'000.- représente un peu plus d'un point d'impôt. Il demande au Conseil communal de bien vouloir accepter le rapport de gestion 2024 tel que présenté.

Le Président redonne la parole au président de la Commission de gestion. Ce rapport annuel est très riche en informations, il explique ce qui est fait et comment. La séance de la commission avec la Municipalité a donné lieu à une discussion franche sur plusieurs sujets, en particulier sur la gestion des ressources humaines, dans laquelle des améliorations ont été notées. Le travail de miliciens élus avec des employés professionnels est par essence délicat, notamment avec des requêtes d'administrés aux exigences parfois démesurées. Aussi remercie-t-il également le personnel. La présence d'un organigramme, d'informations sur les permis de construire, des listes de préavis, l'état des projets en cours a été appréciée. Un accent positif a également été mis en particulier sur le processus de traitement des factures et la définition des rôles et responsabilités du personnel.

En revanche, la COGEST aurait souhaité connaître les dépenses de plus de CHF 50'000.- comme déjà demandé. Elle estime ne pas avoir été entendue en matière de gouvernance d'un recueil cohérent des vacations municipales et d'un processus de contrôle. Elle constate un manque de cohérence dans le recueil de signatures, d'uniformité dans l'exécution, la variabilité dans la fréquence d'enregistrement, un doute sur la pertinence du contrôle, la diversité des formats utilisés, un contenu non homogène dans le niveau de détail sur les activités à rémunérer. Des pistes de modification avaient été émises mais n'ont pas été mises en œuvre. Adopter un règlement des vacations est une recommandation ferme et permettrait d'améliorer la confiance, la cohérence et le contrôle.

En conclusion, la COGEST recommande d'approuver le préavis n°05/2025.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président remercie également toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du rapport de gestion. Il insiste sur la quantité d'informations qu'il recouvre et la très bonne image des actualités de la commune.

Mme Tania SCHLATTER s'étonne de ne pas trouver d'information sur le changement de régie de la Ferme Galé. M. Philippe DEPIERRE concède un oubli de sa part et s'excuse. La régie a changé au 01.08.2024.

Mme AUDETAT, se référant au règlement des vacances, informe sur le travail en cours du service cantonal sur un modèle à destination des communes vaudoises.

Le Président soumet au vote le **préavis n°05/2025** qui est **accepté** à l'unanimité, avec applaudissements.

#### **11. Préavis n°06/2025 Arrêté d'imposition 2026**

Le Président donne la parole à Mme GIROD. Le préavis soumet une demande d'augmentation du taux d'imposition, actuellement à 55,5 %, malgré l'augmentation des recettes fiscales, la maîtrise rigoureuse des charges communales et des efforts constants de la Municipalité dans l'utilisation des ressources. Des paramètres importants pèsent sur les finances communales et appellent à la prudence : le déficit des comptes 2024 de près de CHF 266'000.-, la marge d'autofinancement négative de la Commune de CHF 93'000.- alors qu'elle était en moyenne de CHF 550'000.- sur les dix dernières années, le budget 2025 d'ores et déjà déficitaire de plus de CHF 1 Mio. Le contexte incertain accentue la pression : les liquidités actuelles ne suffiront pas aux besoins du ménage communal, la NPIV laisse prévoir une augmentation des charges dès 2025, les finances cantonales déficitaires donnent peu de marge de manœuvre pour le soutien aux communes. Un taux d'imposition à 57% est par conséquent une mesure logique et prudente pour assurer la stabilité financière de la Commune, maintenir la qualité des prestations et éviter de menacer de futurs investissements. Il s'agit d'un retour au taux de 2020, alors baissé de 57% à 55,5% grâce à la réforme de l'AVASAD. Au niveau du district, un taux à 57% reste compétitif et inférieur à la moyenne, et le Canton a une moyenne de 67%. En conclusion, l'augmentation de 1,5 répond à des défis structurels croissants et permet de garantir l'autonomie financière communale. Aussi, la Municipale prie-t-elle le Conseil de voter le préavis n°06/2025.

Le Président donne la parole au président de la Commission des finances, M. DOEBELI. Les comptes positifs ces cinq dernières années, hormis 2024, ne doivent pas masquer des particularités dans le détail. Depuis 2020, trois catégories de revenus non récurrents, dont ceux de la gravière, ont influencé positivement les résultats, qui auraient été négatifs sans ces recettes extraordinaires. En outre, la marge d'autofinancement est négative en 2024 pour la première fois depuis 2016, alors qu'elle constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement. Cet état de fait est dû d'une part à l'augmentation des charges de péréquation et l'effet pénalisant dès 2025 de la NPIV pour les communes riches à taux d'imposition bas par rapport à la moyenne cantonale de 67% ; et d'autre part, à l'augmentation des dépenses, comme dans toutes les communes. Ainsi, l'augmentation du taux d'impôt est logique et la COFIN avait même proposé un taux à 60% pour assurer l'équilibre. Ceci devrait être réévalué en fonction des effets de la NPIV et des recettes communales ces prochaines années, et il sera peut-être nécessaire d'augmenter le taux en 2026 en fonction des comptes 2025 et du financement des investissements courants. En conclusion, la COFIN recommande à l'unanimité d'accepter le préavis n°06/2025.

Le Président ouvre la discussion. M. CLERC demande la signification du fonds de réserve pour investissements futurs doté de CHF 2,2 Mio dans le bilan 2024, et quand ces réserves seront utilisées. Mme GIROD explique que des écritures d'amortissement ont été passées cette année pour diminuer ces fonds de réserve en vue du passage à MCH2 en 2026. La boursière précise que le problème des liquidités est central avec le souci de disposer de fonds pour le ménage commun, pour lequel on ne peut pas emprunter. Il faut comprendre les fonds de réserve comme écritures sur des amortissements, ce qui ne permet pas de payer les CHF 8 Mio de péréquation. Le manque de liquidités sera compensé par les impôts. M. CLERC est satisfait de la réponse.

M. DAEPPEM remercie la COFIN pour son analyse. Il pense qu'il n'est pas judicieux de mettre en relief ce qui tient de l'exceptionnel. L'important est le résultat, positif ou négatif. Il demande si l'on peut prévoir les effets des mécanismes de la NPIV avec un taux à 57%. Mme CONSTANTIN explique que 55,5% permet de payer la facture péréquative sociale. Un taux à 57% permet un gain de CHF 194'238.- et avec 67% il est de CHF 1'267'000.-, mais il faut compter avec la réalité de la taxation qui sera connue dans trois ans. L'analyse est de monter le taux progressivement pour éviter d'augmenter brutalement.

Le Président soumet au vote le **préavis n°06/2025**, qui est **accepté à une très large majorité, avec 1 non et 1 abstention**.

## **12. Préavis n°07/2025 Modification du nombre d'élus/élues au Conseil communal à la législature 2026 – 2031**

Le Président donne la parole au Syndic. En vue des élections communales en 2026, la Préfecture donne le délai au 30 juin de l'année précédente pour modifier le nombre d'élus au Conseil communal. Le préavis a notamment pour objectif d'ouvrir le débat et de permettre au Conseil de se prononcer lui-même. Il propose de fixer le nombre d'élus/es à 40 et de suppléants/es à 12 dès la législature 2026-2031.

Le Président précise que le Conseil n'a pas la compétence d'émettre un préavis. Il donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc, M. MONTAGUTI. La commission a réfléchi au nombre de 40 conseillers qu'elle juge raisonnable, bien qu'il soit impossible de prévoir le nombre réel d'élus. Elle estime qu'en diminuant légèrement ce nombre de 45 à 40, l'assemblée gagnera en participation, notamment de la part de ceux qui sont réticents à s'exprimer. Par ailleurs, il faut reconnaître que le nombre n'a pas d'emprise sur les déménagements et la surcharge professionnelle des membres. La réflexion a également porté sur le nombre de suppléants, notamment en se référant aux 66 candidats des élections en 2021, et a conduit à l'amendement proposé de porter ce nombre à 15 suppléants. Ainsi, la commission recommande de fixer le nombre d'élus/es à 40 et d'amender le préavis en fixant le nombre de suppléants/es à 15 dès la législature 2026-2031.

Le Président ouvre la discussion. Mme BERGER demande quelle répercussion sur les commissions peut être envisagée et si le nombre de commissions diminuera dès 2026. Elle pose aussi la question du pouvoir des absents qui sont élus, situation qui pénalise les viennent-ensuite. Le Président intervient et informe que le préfet, lors de sa visite à la commune, avait constaté que Trélex a un grand nombre de commissions. Selon la loi sur les communes, il existe trois sortes de commissions : celles qui sont obligatoires (finances, gestion et recours en matière d'impôts), les thématiques (créées pour traiter un objet sur un thème récurrent) et les ad hoc (créées ponctuellement pour traiter un préavis). Le Bureau a l'intention de restreindre le nombre de commissions fixes pour la prochaine législature. Quant à la question des absents, le règlement prévoit qu'ils sont amendables après avertissement, une révision du règlement pourrait par exemple définir un montant ou forcer la démission.

M. Stephan WENGER pense qu'un Conseil de 45 membres est plus représentatif qu'avec 40 et que la diminution ne change rien à la dynamique de groupe. Il conviendrait d'éviter les désistements des viennent-ensuite. Il propose 45 membres et 15 suppléants. Le Président concède qu'il n'y a pas de nombre idéal et que tous les arguments sont valables. Il est possible de proposer un sous-amendement au nombre de conseillers avec 45 au lieu de 40. M. WENGER est favorable à un sous-amendement avec 45 conseillers.

Mme Sarah BERNEY demande comment est fixé le quorum. Le Président répond qu'il est de la moitié des membres du Conseil plus une personne.

M. DAEPPEN remarque qu'il apprécie les séances où la Municipalité présente un préavis à plusieurs commissions, ce qui représente un gain d'efficacité. L'important est l'assiduité des commissions.

M. ALLECA pense que, pour favoriser le choix de candidats, il serait avantageux de réfléchir à un cadre pour qu'ils aient l'occasion de se présenter, par exemple sur le site internet et de façon volontaire. Mme BERNEY souligne l'importance durant la campagne que les conseillers actuels communiquent dans le sens de donner envie pour susciter des candidatures.

Le Président annonce que la votation se fera dans cet ordre : le sous-amendement avec la question si l'on maintient le nombre de 45 au lieu des 40 proposés ; puis l'amendement proposé par la commission soit le nombre de 15 suppléants ; enfin, le préavis global avec le sous-amendement et l'amendement.

Le résultat du vote sur le **sous-amendement** est de **16 oui, 16 non et 1 abstention**. La voix du Président départageant le résultat est défavorable au sous-amendement, qui est donc **refusé**.

Le résultat du vote sur l'amendement à 15 suppléants est très largement **favorable**, avec 1 abstention.

Le vote sur le **préavis n°07/2025 amendé avec 40 conseillers/ères et 15 suppléants/tes** se tient à deux reprises, par incertitude sur les votants. Le résultat final est de **16 oui, 13 non et 4 abstentions**.

### **13. Préavis n°08/2025 Demande de crédit de CHF 49'000.- TTC destiné à étendre les zones 30 km/h au centre du village**

Le Président redonne la parole au Municipal M. Cédric MARZER. Ce préavis, qui aura occasionné deux ans de travail, s'appuie sur la demande de nombreuses personnes de sécuriser le centre, des parents et des riverains essentiellement. Il faut savoir que l'autonomie des communes est restreinte par l'obligation de soumettre le projet à la commission consultative cantonale en matière de vitesses. Ainsi, le souhait de créer un tronçon hors localité à 60 km/h sur la route de St-Cergue a été refusé. Pour le centre du village, la demande a été accordée à quelques nuances près. Des modifications de détail peuvent être apportées par la suite. En cas de refus du préavis, il faudrait compter deux ans supplémentaires. La Municipalité soumet un amendement pour corriger un oubli dans les conclusions du préavis, soit l'ajout de la phrase : « d'octroyer un crédit de CHF 49'000.- TTC pour le financement des travaux ». M. MARZER prie le Conseil communal d'accepter le préavis n°08/2025 avec la conclusion amendée.

Le Président précise qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un amendement, mais d'une modification de conclusions ; il fera voter sur le préavis avec la modification apportée en séance. Il donne la parole à la présidente de la Commission Sécurité-village, Mme BERGER. La commission est entièrement favorable au préavis, d'autant que toute modification pourrait être effectuée ultérieurement. Elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n°08/2025.

Le Président donne la parole à M. DOEBELI pour la Commission des finances. La COFIN est également favorable et M. DOEBELI estime n'avoir rien à ajouter, étant donné le montant peu élevé qui est sollicité et le travail important qu'a demandé ce préavis. La COFIN prie le Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. M. DAEPEN souhaite une explication de la légende des plans. M. MARZER fournit l'explication et précise que, sur le fichier pdf, un zoom fait mieux apparaître la légende. Il ajoute que des éléments seront déplacés, notamment des plots.

M. ALLECA demande si la catégorie « zone 30 nocturne » concerne Trélex. M. MARZER lui répond que non, car le préavis repose sur la justification de la présence en continu des écoles et du bruit.

Mme Carole DUPERRET pose la question des conséquences d'un excès de vitesse et si le montant de l'amende est reversé à Trélex. M. MARZER explique que la gendarmerie reverse le produit des amendes dans un pot cantonal et que les communes en bénéficient indirectement. Avant des prévoir des amendes, un comptage serait nécessaire.

M. Philippe MEIER s'étonne que la zone 12 (plan 1), qui n'a que trois maisons, est placée en zone 30 et craint une « forêt » de panneaux inutiles. M. MARZER explique que tous les chemins de desserte avec maisons sont dans la mesure du possible soumis à la zone 30.

Le Président soumet au vote le **préavis n°08/2025**, qui est **accepté à une très large majorité, avec 1 non et 1 abstention**.

### **14. Mention des préavis à venir**

Le Syndic annonce les préavis à venir :

- Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)
- Règlement de police : en fonction de la réponse du Canton, le préavis serait présenté en décembre

D'autres préavis sont en cours de préparation avec l'attente d'éléments.

### **15. Communication(s) de la Municipalité**

M. HOFMANN :

- Législature 2026-2031 : la Municipalité prévoit d'organiser une séance d'information en automne. Lui-même ne se représentera pas aux élections.
- L'épicerie C'est Patou : a reçu une distinction du Parc Jura vaudois en tant que partenaire du réseau d'entreprises au sein du PJV.
- Rappel de l'invitation du Conseil et de la Municipalité par M. et Mme MURDOCH, anciens conseillers : le 1<sup>er</sup> juillet, avec un délai pour annoncer sa présence au 15 juin.

#### M. MARZER :

- Fusion du NStCM avec TPN : entraîne un changement dans les conseils d'administration et dorénavant une seule personne représentera les cinq communes ferroviaires, Mme Regula ZELLWEGER, syndique de Givrins, qui sera présidente. Ainsi, Trélex ne sera plus directement représenté, ce qui provoquera un éloignement entre l'entreprise et la population. Pour le Municipal, cela dégagera du temps et supprimera le risque de conflit d'intérêt.
- Prise de retraite de M. Didier DELAFONTAINE le 1<sup>er</sup> juillet : il aura été un employé très apprécié de ses collègues, dévoué, efficace, autonome, à l'écoute de la population et toujours positif. L'assemblée applaudit M. DELAFONTAINE, qui est présent.
- Engagement de M. Cristian MORATA dès le 1<sup>er</sup> juin qui sera présenté à la séance d'octobre.
- APEC : les comptes et le rapport de gestion 2024 ont été acceptés. Le préavis sur la construction de la STEP du Lavasson sera présenté en août ; à ce jour, il n'y a pas de recours d'opposants.
- Législature 2026-2031 : M. MARZER réserve à une date ultérieure sa décision concernant une éventuelle candidature.

#### Mme VOGEL :

- Vélos en libre-service à la gare : dès le 01.07.2025, avec un autre mandataire que Publibike.
- PACOM : une enquête complémentaire pour deux propriétaires sera publiée dès fin juin pour les dossiers pour lesquels la Municipalité et le Canton étaient d'accord d'entrer en matière.
- Législature 2026-2031 : Mme VOGEL ne se représentera pas.

#### M. DEPIERRE :

- Ferme Paul : la Municipalité a rencontré l'architecte à plusieurs reprises pour définir les besoins et les zones, les options choisies seront présentées à la Commission urbanisme cet automne.
- Pourtour des écoles : les principales options ont été expliquées à la Commission urbanisme ; la mise à l'enquête sera faite prochainement et un préavis de réalisation sera bientôt présenté.
- Prise de retraite de M. Manuel SIMOES le 1<sup>er</sup> juillet : il aura été l'un des visages les plus connus du village, après trente ans de service, respecté et apprécié. Le Municipal le remercie chaudement et l'assemblée applaudit M. SIMOES, dit Manu, qui est présent.
- Engagement de M. Malik BEN MABROUK dès le 1<sup>er</sup> juin.
- Législature 2026-2031 : M. DEPIERRE n'a pas encore pris sa décision mais pense se représenter.

#### Mme GIROD :

- Ressources humaines : en tant que responsable RH et habitante, elle remercie pour leur engagement indéfectible et leur fidélité M. SIMOES, toujours disponible et prêt à aider, qui a pris soin des bâtiments comme de son propre foyer, et M. DELAFONTAINE, toujours souriant et qui a pris soin d'embellir les rues avec passion depuis 18 ans.
- Législature 2026-2031 : Mme GIROD déclare son intention de se représenter.

#### **16. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

- AISGE : Mme BERGER : les comptes 2024 et l'accueil de jour 2024 ont été acceptés, mais le rapport de gestion 2024 a été refusé, en raison du bilan de gestion non maîtrisé. Le CI s'est étonné de l'absence du CODIR à la séance, même s'il n'est réglementairement pas obligé d'être présent ; le CI s'inquiète du doute sur l'existence ou pas d'un audit et sur celle d'une intervention ou pas du RAT. Un secrétaire général a été engagé le 1<sup>er</sup> mai, M. Cédric PETERMANN, avec une réorganisation à la clé. La première pierre du Bix a été posée le 9 mai 2025.
- SDIS et Commission du feu : Mme SCHLATTER, nommée en son absence le 3 avril, remercie le Conseil pour la confiance et accepte le rôle.
- Groupement forestier la Colline : M. DAEPPE : les comptes 2024 ont été approuvés le 30 avril ; la situation climatique difficile entraîne une perte avec subside des communes de CHF 300'000.- pour les trois communes, soit environ CHF 83'000.- pour Trélex ; les organes statutaires ont été renouvelés, avec M. Olivier DE LORIOU comme vice-président et M. MARZER à la commission de gestion ; M. DAEPPE note un progrès dans la gouvernance.

## **17. Propositions individuelles et divers**

M. David VOGEL suggère, dans le cadre d'une éventuelle séance d'information pour le « recrutement » pour le Conseil communal, de préciser le nombre de séances, y compris celles des commissions.

Mme AUDETAT demande à M. MARZER si des contrôles ont été effectués au chemin des Santous par la DGMR pour la légalisation de la zone 30. M. MARZER vérifiera et répondra à la prochaine séance.

M. VAUTIER adresse la parole une dernière fois à l'assemblée dans sa fonction de Président et relève des temps marquants au fil des six années. A son arrivée en 2019, l'organisation de la fête du Président du Grand Conseil lui a permis de nouer de nombreux contacts, puis l'événement a été source d'excellents souvenirs. Il dit son plaisir à présider le Conseil communal dans la salle du Grand Conseil, une expérience exceptionnelle. Puis, il y eut « l'affaire », une période compliquée pour tous mais pendant laquelle régna une excellente entente entre la Municipalité, le Bureau et le Greffe pour œuvrer ensemble au bien de la population. Puis l'invitée surprise, la COVID, qui obligea à tenir les séances du Conseil communal à la salle polyvalente, tous masqués et à bonne distance avec le micro-perche, mais le travail a pu se poursuivre.

Ces six années lui auront enseigné beaucoup sur le fonctionnement des collectivités publiques, sur les autres et sur lui-même. Le plaisir et l'enthousiasme auront toujours primé.

Il remercie chaleureusement les membres du Bureau qui auront montré fidélité et professionnalisme, ainsi que la Secrétaire, sur les compétences de qui il aura pu s'appuyer. Il remercie également les conseillers et les conseillères pour leur participation active, leur intérêt pour les dossiers, leurs interventions nourrissant un débat sain, bien préparé et argumenté. Il remercie la Municipalité pour les nombreux échanges, y compris dans les désaccords, chacun œuvrant dans l'intérêt des deux pouvoirs communaux. Enfin, il remercie le personnel du Greffe, la boursière, la responsable du Contrôle des habitants, avec qui il a eu de nombreux et excellents contacts, ainsi que les concierges qui ont préparé la logistique des votations, des séances et des apéros, et les personnes de la voirie mises à contribution pour des manifestations.

Il souhaite plein succès à M. MONTAGUTI comme nouveau président et est vivement applaudi par tout le Conseil.

Il clôt la séance en invitant l'assemblée au repas organisé à l'extérieur et à l'intérieur du foyer.

La séance est levée à 21h30.

  
Le Président  
François VAUTIER



  
La Secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 26.07.2025 / cdp